

« Le Congrès pour les Nul-le-s »

I - A quoi sert le Congrès ?

Le Congrès, réuni en théorie tous les trois ans, est l'instance qui **fixe l'orientation politique du parti** et **élit les personnes chargées de la mettre en œuvre**.

C'est le moment où tou-te-s les militant-e-s s'emparent simultanément des mêmes sujets pour

- élaborer les orientations possibles (*motions d'orientation générale*),
- débattre,
- et voter des dispositions ou propositions soumises à tout-e-s (*motions thématiques*).

➤ **Fixer une orientation politique**

Les orientations politiques proposées au vote des militant-e-s sont décrites dans des documents normés (*maximum 12.000 signes en comptant les espaces*) : **ces motions d'orientation générale** embrassent généralement toutes les dimensions du projet politique : le rapport aux pouvoirs en place, la stratégie politique, le périmètre des alliances, la relation à la société, aux citoyen-ne-s, aux associations et aux élu-e-s, les voies de l'amélioration du fonctionnement interne...

➤ **Désigner les instances qui appliqueront les décisions**

De nombreuses instances sont renouvelées à l'occasion du Congrès :

- le Conseil Fédéral « parlement du parti » (CF),
- le Bureau Exécutif « le gouvernement du parti » (BE),
- le Conseil d'Oritique Politique (COP),
- la Commission Permanente Électorale (CPE),
- les commissaires financiers,
- les observatoires de la parité et de la diversité, etc.

Toutes ces instances sont élues à la proportionnelle de listes, généralement adossées aux « motions d'orientation générale ».

II – Le Congrès, comment ça marche ?

Il se déroule en plusieurs phases, certaines codifiées, d'autres plus informelles.

✓ **A) Le temps des contributions**

Entre 3 et 6 mois avant le congrès, des militant-e-s se regroupent pour rédiger des textes qui posent leurs souhaits pour le futur du mouvement. Ce sont les « contributions ». Certaines sont très thématiques (*coopérative, rapport au gouvernement...*), d'autres ont une visée plus généraliste. Les rédacteurs-trices s'efforcent d'aborder le devenir du parti dans toutes ses dimensions. Ces contributions sont signées par une ou plusieurs personnes, parfois par des centaines.

Le « jeu » consiste, quand on a produit un texte, à indiquer une liste de « premier-e-s signataires » puis de le faire circuler largement au sein du mouvement pour que celles et ceux qui le souhaitent puissent ajouter leur signature et participer, jusqu'au « temps des motions » et au-delà, à la vie de la contribution, au choix des personnes qui pourront la porter dans les instances et à la recherche de convergences avec d'autres groupes de personnes qui ont, elles-mêmes, contribué au débat en publiant un texte.

✓ **B) Le temps des motions**

La fenêtre de dépôt des motions (*d'orientation générale et thématiques*) est relativement courte : 2 semaines.

Les motions thématiques :

Elles doivent remplir plusieurs conditions de forme (*maximum 5.000 signes en comptant les espaces*) et de contenu. Le Bureau Exécutif et le Conseil Statutaire valident les motions thématiques qui sont recevables et peuvent être soumises au vote du Congrès.

Les motions d'orientation générale :

- Elles doivent nécessairement être assorties d'une liste de 15 noms (*ordonnancée et paritaire*) de candidat-e-s au Bureau Exécutif.
- Il ne peut y avoir plus de 4 candidat-e-s de la même région sur une même liste de candidat-e-s au BE.
- Comme pour tous les autres mandats internes et externes, les candidat-e-s doivent être à jour de leurs obligations vis à vis du mouvement (*cotisations, reversements d'élu-e, n'être ni suspendu-e-s ni exclu-e-s*).

- Une liste ne peut contenir plus d'1/4 de parlementaires (*Assemblée Nationale ou Parlement Européen*) ou plus d'1/4 de collaborateurs-trices de parlementaires.

➤ **Quelques précisions :**

▣ **Le nombre vert :**

Il s'agit du nombre total d'adhérent-e-s à jour de cotisations pour l'année en cours. Il est arrêté environ 10 semaines avant le Congrès. *Le « nombre vert » 2013 est 10.358.*

Il permet de déterminer :

- **Le nombre de signataires** nécessaires pour déposer un texte qui sera débattu et/ou soumis au vote du Congrès. *En 2013, il faut 104 signatures.*
- **Le nombre de représentant-e-s de chaque région au Conseil Fédéral :** Les 120 représentant-e-s des régions sont réparti-e-s entre les régions à la proportionnelle au plus fort reste, avec un minimum de 2 par région. La représentation doit être paritaire et être composée d'autant d'hommes que de femmes. Pour les régions qui ont un nombre impair de représentant-e-s, c'est par tirage au sort qu'on détermine les régions qui auront un homme ou une femme pour assurer la parité globale. Ils/elles seront élu-e-s à l'occasion du congrès décentralisé dans les régions le 16 novembre.

=> La région Poitou-Charentes devra désigner 2 représentant-e-s (2 femmes et 2 hommes) au Conseil Fédéral, à la proportionnelle au plus fort reste sur des listes paritaires. Chacun-e aura 1 suppléant-e attitré-e.

- **Le nombre de délégué-e-s de chaque région au Congrès Fédéral National.** Les 600 représentant-e-s des régions au Congrès de Caen sont réparti-e-s entre les régions à la proportionnelle au plus fort reste avec un minimum de 2 représentant-e-s par région. Ils/elles seront désigné-e-s à la proportionnelle au plus fort reste sur des listes paritaires à l'occasion du congrès décentralisé dans les régions le 16 novembre pour représenter leur région au congrès fédéral du 30 novembre.

=> En 2013, la région Poitou-Charentes enverra 12 délégué-e-s au Congrès de Caen.

☐☐ **Les motions d'orientation générale et les listes de candidat-e-s au Bureau Exécutif :**

Les motions d'orientation : Textes de 12.000 caractères maximum qui décrivent une vision du mouvement (*projet politique, périmètre des alliances, priorités programmatiques, réflexions sur le fonctionnement interne...*) et proposent une « feuille de route » pour la période (2 à 3 ans) qui suit la tenue du Congrès. Ceci correspond à différentes « lignes » ou « courants » au sein du parti. *Nul ne peut signer plus d'une motion d'orientation générale.*

Les listes de candidat-e-s au Bureau Exécutif : Ordonnancées et paritaires, elles sont adossées à chaque motion. Elles comportent 15 noms. Seul-e-s les deux premier-e-s (*un homme et une femme*) peuvent postuler à la fonction de Secrétaire National-e. La liste ne peut comporter plus de 4 membres issus de la même région.

Chaque motion est représentée par un-e « mandataire » qui est en charge des aspects administratifs (*recueil des signatures, dépôt de la motion dans les formes requises, papier et électronique*). Il/elle est l'interlocuteur-trice des instances du parti.

☐☐ **Les motions ponctuelles :**

Dites « motions thématiques », elles peuvent être très diverses. Elles doivent respecter la contrainte de 1% du « nombre vert » et être soutenues par des adhérent-e-s d'au moins 10 régions différentes.

☐☐ **Les contributions :**

Les contributions ne sont pas soumises au vote des militant-e-s, mais leur contenu est porté à connaissance des adhérent-e-s à l'occasion du Congrès.

☐☐ **Les dates clefs 2013 :**

- Le nombre de référence est fixé sur la base du nombre d'adhérent-e-s à jour de cotisation au 15 septembre.
- Le dépôt des textes de congrès et listes de candidat-e-s a lieu du 23 septembre au 7 octobre à 18h.
- Le 7 octobre à 18h, en présence des mandataires, on procède à l'ouverture des plis. Une vérification est effectuée pour s'assurer que toutes les conditions de recevabilité sont remplies.
- Le/la mandataire de la motion, après formulation des observations, a 24 heures pour régulariser la situation.

- Les convocations sont envoyées le 26 octobre à tou-te-s les adhérent-e-s. Elles contiennent l'ensemble des textes mis en débat et au vote, ainsi que les candidatures.

III - Les étapes du congrès

La première phase : Le congrès décentralisé

➤ *Où ça se passe ?*

Un livret est envoyé à chaque adhérent-e, qui précise les lieux de déroulement du congrès décentralisé dans chaque région.

=> Pour la région Poitou-Charentes, le Congrès décentralisé se déroulera à Niort, Centre Du Guesclin, le 16 novembre.

➤ *Qui y est convoqué ?*

Tou-te-s les adhérent-e-s à jour de cotisation 2013 et validés par le Conseil Politique Régional. Les adhérent-e-s 2012 (*non démissionnaires*) sont également convoqué-e-s et peuvent participer aux votes dès lors que leur situation est régularisée sur place (*en versant leur cotisation annuelle*).

➤ *Comment ça se déroule ?*

Le déroulement du congrès décentralisé est normalisé. Toutes les séquences se déroulent simultanément en France dans toutes les régions.

Le déroulé précis figurera dans le livret de convocation, mais quelques éléments d'importance sont à retenir :

- L'émargement commence à 13H et doit impérativement se clôturer à 15H avant l'ouverture des premiers votes.
- Les dépôts des listes de candidatures (*Délégué-e-s au Congrès et Conseiller-e-s Fédéraux-ales*) sont closes impérativement à 14H45.
- Les débats et votes sur les motions d'orientation générale, les conseiller-e-s fédéraux-ales et les délégué-e-s au Congrès de Caen précèdent les débats et votes sur les motions thématiques.

- Le Congrès se termine par le dépouillement des votes et l'envoi des résultats par le Secrétaire Régional aux instances nationales.

➤ **Qu'est-ce qu'on y décide ?**

Le jour du congrès décentralisé sont votées :

- Les motions d'orientation générale : le « score » national de chacune des motions proposées est établi par les votes en congrès décentralisé.
- Les motions thématiques : les adhérent-e-s se prononcent en congrès décentralisé sur ces motions (*oui, non, blanc, abstention*).

Les désignations :

- 4/5ème du Conseil Fédéral (*120 personnes*) sont élu-e-s en région lors du Congrès décentralisé. Le scrutin s'effectue par un scrutin ad hoc à la proportionnelle de liste. Rien n'oblige que les listes de candidat-e-s épousent parfaitement les motions d'orientation générale. Il est possible d'avoir des candidatures « hors motion », comme il est possible que deux ou plusieurs motions proposent des listes de candidat-e-s communes.
- Les délégué-e-s des régions (*600 au total*) au congrès fédéral sont également désigné-e-s à la proportionnelle des listes. Rien n'oblige que les listes de candidat-e-s collent parfaitement aux motions d'orientation générale. Il est possible d'avoir des candidatures « hors motion », comme il est possible que deux ou plusieurs motions proposent des listes de candidat-e-s communes.

La deuxième phase : Le congrès fédéral

➤ **Fusion ? Synthèse ?**

Le congrès fédéral se tiendra à Caen. Il débutera le vendredi 29 novembre au soir et se terminera dans la matinée du dimanche 1er décembre.

Il rassemble les 600 délégué-e-s des régions ainsi que les 120 conseiller-e-s fédéraux-ales ou leurs suppléant-es élu-e-s en congrès décentralisé.

Le temps du vendredi soir est consacré aux motions. Celles-ci peuvent décider de faire cause commune (*fusion*) sur la base d'un texte commun. Si toutes les motions se regroupent, on parle alors de synthèse (*comme celle adoptée au congrès de La Rochelle en 2011*).

➤ **Le vote des motions**

Ce sont donc les motions (*éventuellement fusionnées*) qui présentent leurs listes de candidat-e-s aux fonctions à pourvoir :

- Liste des membres du Bureau Exécutif
- Liste des Conseillers Fédéraux-ales pour la part nationale (*30 membres*).

➤ **Les premières désignations**

- Lorsque le Bureau Exécutif est au complet, les délégué-e-s votent pour la/le Secrétaire National-e, qui ne peut être désigné-e que parmi les candidat-e-s aux places 1 et 2 (*un homme et une femme*) des listes adossées aux motions d'orientation générale.
- Lorsque le Conseil Fédéral est au complet (*4/5ème régions soit 120 titulaires + 1/5ème national soit 30 membres*), il élit son/sa président-e et le bureau de 4 membres.

C'est le Congrès Fédéral qui élit le binôme de commissaires financiers du mouvement pour 3 ans.



IV - La séance inaugurale du Conseil Fédéral

Le nouveau bureau élu du Conseil Fédéral a pour première mission d'organiser cette séance inaugurale. Celle-ci est d'ores et déjà planifiée au week-end des 14 et 15 décembre. Les Conseiller-e-s Fédéraux-ales y désigneront les membres d'un certain nombre d'organes du mouvement :

- la Commission Permanente Électorale,
- les représentant-e-s d'EÉLV au Parti Vert Européen,
- le Conseil d'Oritique Politique,
- les délégué-es thématiques du mouvement,
- les membres des Observatoires de la Diversité et de la Parité,
- les membres de la Commission Financière du Conseil Fédéral.

V - Et après ?

La vie du mouvement reprend son cours avec des instances renouvelées.

Les « motions » ou « tendances » poursuivent le plus souvent leur travail d'orientation politique et de propositions de candidatures au sein des différentes instances, internes ou externes.

Chacune a ses listes de discussion, son groupe d'animation. Le plus souvent, elles débattent en leur sein des motions proposées à l'ordre du jour du Conseil Fédéral, qui se réunit généralement le week-end. Une habitude solidement ancrée veut qu'elles préparent la séance du Conseil Fédéral par une réunion la veille (*vendredi*) au soir.

Ce sont donc des composantes essentielles de la vie quotidienne du parti, à tous les niveaux de décision.